



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le onze septembre par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire.

**Étaient présents :** M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN, M. Florent MASSE.

**Absents excusés :** Mme Marie-Noëlle COLLEC (pouvoir à Françoise DIROU), M. Frédéric JACOB (pouvoir à Régis MERAL), M. Ewen ROGER (pouvoir à Pierre-Antoine DEAL), Mme Céline DARBOUX (pouvoir à Marie LE BARS), M. Julien ROGNANT (pouvoir à Mathias MER)

**Conseillers :** En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Quorum : 14

**Anne-Claire DELMAS a été élue secrétaire de séance.**

**RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI**

**OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE FM LUZEL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027, CODE CM2609\_06**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré, à raison d'une heure hebdomadaire par classe. Ce dispositif est cofinancé par le Conseil départemental du Finistère, la commune concernée et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'Inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.

La subvention versée aux intervenants est constituée des contributions du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et de la commune concernée.

Pour la rentrée 2026-2027 l'inspection académique a validé 3 heures hebdomadaires pour notre école publique.

M. le Maire précise que depuis la rentrée scolaire 2018, les élèves de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner bénéficient de ces heures d'initiation au breton dispensées par une association habilitée, Kerne Léon Treger (KLT) pour la commune.

Le coût d'1 heure d'initiation au breton par classe et par semaine étant de 1800 € pour l'année scolaire, le Conseil départemental propose de fixer la part des communes à 760 € par classe bénéficiaire (soit 10 € de plus qu'en 2025-26 par classe). Le coût restant est pris en charge par le Département (800,60 €/h) et par la Région (239,40 €/h).

Soit le calcul suivant : 3 h x 60 € x 30 semaines = 5 400€, la part revenant à la commune étant de 2 280 € à verser au Conseil départemental.

M. le Maire propose de valider cette participation de 2 280 € au titre de la part revenant à la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le versement de cette participation de 2 280 € au Conseil départemental pour les heures d'initiation à la langue bretonne dispensées par l'association Kerné Léon Treger (KLT) à l'école François Marie Luzel au cours de l'année scolaire 2026-2027
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce versement.

**Pour copie conforme au registre,**

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 17 septembre 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Anne-Claire DELMAS, secrétaire de séance

